POLITIQUE SUR LES SONDAGES
En vigueur le 13 mai 2025 (résolution 25-0513-184)

Titre	**Politique sur les sondages**
Numéro de version	P-ADM-SONDAGE-2025-01
Date de la dernière mise à jour	Mai 2025

Cette Politique doit être interprétée en complément de la Politique-cadre ainsi que de la Politique de confidentialité, afin d'assurer une cohérence et une application harmonieuse des principes directeurs.

1) OBJECTIF

La Municipalité de Saint-Donat (« la Municipalité ») reconnaît l'importance de la participation citoyenne dans l'élaboration et l'amélioration de ses politiques et services. Dans ce contexte, les sondages, enquêtes et études de recherche constituent des outils essentiels pour recueillir les opinions et besoins de la communauté. Conformément à sa Politique-cadre sur la gouvernance relative à la protection des Renseignements personnels (Politique-cadre), la Municipalité s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière de confidentialité et de transparence lors de la collecte et du traitement des données personnelles.

La Municipalité s'engage à respecter et à protéger les Renseignements personnels de toutes les personnes qui répondent à ses sondages, conformément à la présente Politique sur les sondages et à sa Politique-cadre sur la gouvernance relative à la protection des Renseignements personnels (Politique-cadre). Cette Politique s'applique aux enquêtes, sondages et études de recherche réalisés par ou pour la Municipalité. Elle inclut également tous les programmes ou logiciels utilisés dans le cadre de la participation à ces sondages, tels que mentionnés par les termes « site Web » ou « site ».

2) CHAMP D'APPLICATION

Cette Politique sur les sondages engage l'ensemble des employé.es, des élu.e.s et des personnes concernées à respecter les principes établis pour garantir la confidentialité, la transparence et l'éthique dans la gestion des données recueillies. Elle s'applique à toutes les étapes de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la conservation des renseignements obtenus via les sondages. Les dispositions de cette Politique couvrent également les mécanismes utilisés pour la participation aux sondages, incluant les outils logiciels et plateformes numériques.

Seules les personnes autorisées auront accès aux renseignements identificatoires recueillis dans le cadre des sondages municipaux, conformément aux règles établies par cette Politique et la Politique-cadre sur la gouvernance. Ces personnes comprennent :

a) Les employé.e.s de la Municipalité ou toute personne ayant reçu une formation spécifique pour travailler avec les données;

b) Les chercheurs ou organismes ayant reçu l'approbation de la Municipalité ou liés par contrat;

c) Les tierces parties qui soutiennent la Municipalité dans la réalisation des sondages, la fourniture d'outils logiciels ou l'analyse des données.

Dans toutes les autres circonstances, les renseignements identificatoires recueillis ne seront jamais divulgués à des tierces parties, sauf en conformité avec la Politique-cadre sur la gouvernance, ou si la personne concernée par le sondage a donné son consentement explicite et préalable à la Municipalité pour partager certains renseignements.

3) UTILISATION DE DONNÉES ANONYMES AGRÉGÉES

La Municipalité peut communiquer des données anonymes agrégées à d'autres parties. Par exemple, elle pourrait utiliser les idées et les commentaires, en tout ou en partie, dans un format agrégé anonyme, aux fins d'élaboration de politiques et d'efforts de représentation et de mobilisation. Aux fins d'exactitude statistique, la Municipalité ne transmettra pas de données agrégées anonymes à des parties externes dans les cas où une cohorte ou un groupe d'intérêt compte moins de 30 personnes répondantes. Aux fins de confidentialité des renseignements des personnes répondantes, la Municipalité ne publiera pas de données agrégées lorsqu'un échantillon compte moins de cinq personnes ou si le nombre de personnes répondantes pourrait entraîner la divulgation de Renseignements personnels.

Pour un sondage, toutes les données sont cryptées, et seules les personnes autorisées peuvent y accéder au moyen d'un processus d'authentification. La Municipalité confirme qu'elle prend toutes les mesures appropriées pour empêcher le traitement ou la divulgation, sans autorisation ou de manière illégale, de Renseignements personnels ainsi que la perte ou la destruction accidentelle, ou l'endommagement, de tels Renseignements.

4) CONDITIONS GÉNÉRALES ET RESPONSABILITÉS EN MATIÈRE DE DONNÉES ET DE DROIT D'AUTEUR

En plus des dispositions prévues à la Politique-cadre sur la gouvernance, les modalités suivantes s'appliquent lorsqu'une Personne concernée participe à un sondage, une enquête ou à une étude :

4.1 **Droit d'auteur**

En soumettant des réponses ou du contenu, une Personne concernée accorde le droit non exclusif irrévocable d'utiliser indéfiniment cette information. Elle renonce à tous ses droits moraux à l'égard de ce contenu. Sous réserve des dispositions prévues à la Politique-cadre sur la gouvernance et à la présente Politique sur les sondages, la Personne concernée permet d'afficher, de copier, de traduire, de publier, de distribuer, de transmettre, d'imprimer et d'utiliser ces Renseignements personnels.

4.2 **Responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des renseignements sur les clients**

En acceptant de participer à un sondage, une Personne concernée s'engage à faire de son mieux pour fournir des renseignements exacts et complets sur le sujet dont il est question. La Municipalité utilisera tous les renseignements et les données communiquées sans les vérifier de manière indépendante, sauf si les normes ou les pratiques sectorielles en vigueur l'exigent. La Municipalité n'assume aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces renseignements ou données.

4.3 **Considérations générales**

La participation à un sondage est volontaire; lorsqu'une Personne concernée choisi d'y participer, elle peut retirer son consentement à tout moment. Elle ne sera pas pénalisé le

cas échéant, mais la Municipalité pourrait ne pas être en mesure d'annuler ou de retirer les données saisies après que celles-ci ont été intégrées à un corpus agrégé.
Uniquement des réponses pertinentes et mesurées doivent être transmis. Il est interdit d'utiliser des termes offensants, injurieux ou inappropriés de quelque façon.

La Municipalité se réserve le droit de retirer un sondage et la possibilité d'y participer, ou d'y mettre fin, à tout moment et pour quelque raison que ce soit.

4.4 **Limitation de responsabilité**

En acceptant de participer à un sondage, une Personne concernée convient qu'elle ne peut tenir la Municipalité responsable de tout dommage-intérêt indirect, particulier, punitif, consécutif ou accessoire.

5) DISPOSITIONS FINALES

5.1 La présente Politique de confidentialité est publiée sur le site Internet de la Municipalité dans une section dédiée à celle-ci. Toute modification à la présente Politique est précédée d'un avis de modification de quinze (15) jours publiés sur le site Internet de la Municipalité;

5.2 Toute question relative à l'application de la présente Politique doit être adressée à la responsable de la protection des renseignements personnels de la Municipalité :

Municipalité de Saint-Donat
Service du greffe
490, rue principale, Saint-Donat (Québec) J0T 2C0
greffe@saint-donat.ca
819 424-2383 poste 263

6) ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente Politique entre en vigueur lors de son adoption par le Conseil de la Municipalité.

Joé Deslauriers, maire	Mickaël Tuilier, Directeur général et greffier trésorier

Adoption de la politique : 13 mai 2025